

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 9 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO,

Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

M. ZILIO	M. GABRIEL	M. MORAND
M. VIGLI	Mme BOUCHE	Mme BOMPARD
Mme DESFONDS-FARJON	Mme DAVID-GITTON	M. MALAPERT
M. MARECHAL	Mme JOUVE-LAVOLE	Mme FOURNIER
Mme ARNAUD	M. BERNE	
M. BLANC	Mme ROUBY	
Mme GUTIEREZ	M. MARROSU	
M. AUZAS	M. LAMIRAL	
Mme BOUCLET	M. LORANDIN	
M. SAEZ	Mme BLACHIER-BAIARDI	
Mme AUTRAN-BLANC	Mme NERSESSIAN	
M. BERBIGUIER	M. RAOUX	

Représenté(es) :

M. RACAMIER
Mme BOUCHE
Mme PAGES
Mme AMALLOU
M. MICHEL
Mme CALERO

par Mme AUTRAN-BLANC
par M. ZILIO (jusqu'à la question n° 5)
par Mme BOUCLET
par M. BERNE
par M. RAOUX
par Mme BOMPARD

Absent :

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Mme BLACHIER-BAIARDI, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 2 – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021 - PROCES-VERBAL - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 3 – REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de venir préciser à l'article 5 que le texte des questions orales est adressé au Maire 48h au moins à l'avance avant une réunion du conseil, sans compter dans ce délai les jours non ouvrés, et fait l'objet d'un accusé de réception,

- de venir compléter l'article 36 en :

* remplaçant la phrase suivante : « Ainsi un espace d'expression est attribué équitablement aux élus d'opposition sur le bulletin municipal, celui-ci sera de 300 caractères maximum »,

par :

« Ainsi un espace d'expression est attribué équitablement aux élus d'opposition sur le bulletin municipal sous forme de texte, lien hypertextes, illustrations de tous genres ».

Cet espace correspond à un article de 600 signes (espaces compris, titre non inclus). Une image peut être intégrée au texte mais la taille de celle-ci ne devra pas excéder 6x4 cm et la longueur du texte sera alors limitée à 300 signes (espaces compris, titre non inclus).

* supprimant la phrase suivante : « Seul un texte sera reproduit, toute photographie, sigle ou logo étant exclu »,

- d'adopter le règlement intérieur modifié.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 4 – MODIFICATION TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

QUESTION N° 5 – MISE A DISPOSITION AUX COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU LEZ, D'OUTILS, DE MOYENS ET DE SERVICES D'ANTICIPATION ET DE GESTION DE CRISE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / S.M.B.V.L. - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (S.M.B.V.L.) pour la mise a disposition par le syndicat aux communes de son territoire, d'outils, de moyens et de services d'anticipation et de gestion de crise dans le cadre d'un évènement inondation.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOLLENE AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE - DESIGNATION DE REFERENTS AMBROISIE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de désigner M. Alain GABRIEL en tant que référent élu « ambroisie »,
- de désigner deux agents référents « ambroisie » au sein de la brigade environnement de la police municipale .

La désignation de ces référents sera transmise à FREDON P.A.C.A. en charge de coordonner le dispositif départemental.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 7 – CONCESSION D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU RHONE CONFIEE A LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (C.N.R) - PROLONGATION - AVIS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'émettre un **avis favorable** au renouvellement de la concession C.N.R., **sous réserve que soient prises en compte les remarques suivantes** :
- Adopter une attitude plus volontariste dans ses actions en faveur de l'agroécologie, pour soutenir une agriculture résolument plus économe en eau et en intrants en soutenant les projets d'irrigations agricoles et les initiatives locales en agroécologie,
- Engager une coordination avec les collectivités locales dans le cadre des aménagements relatifs aux systèmes d'endiguements de la vallée et de la profonde modification des champs d'expansion de crue,
- Préciser le contenu de la mission « irrigation et autres emplois agricoles » par la reprise rapide d'un travail plus systématique avec tous les services de l'Etat concernés et les représentants de la profession,

- Préciser le contenu de la mission « navigation » par la reprise rapide d'un travail plus systématique avec la délégation interministérielle, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les acteurs portuaires et les représentants de la profession,
- Modifier les modalités du suivi, tel qu'initialement envisagé, en y articulant mieux les dimensions territoriales, thématiques et globales,
- Préciser les modalités par lesquelles le concessionnaire (C.N.R.) s'assurera très régulièrement de l'équilibre entre les efforts et moyens mobilisés pour chacune des missions du concessionnaire et inscrire dans le cahier des charges la nécessité pour le concessionnaire de mettre en place de manière systématique des démarches participatives pour la gestion des projets dont il projette ou décide la réalisation,
- Soutenir les projets d'aménagement des berges pour favoriser l'accès au fleuve,
- Renforcer le transport fluvial et développer les aménagements pour le transport de marchandises et le tourisme fluvial des particuliers,
- Valoriser la culture et le patrimoine du Rhône,
- Finaliser la piste cyclable Via Rhôna et ses connexions à des circuits cyclables secondaires,
- Moderniser les équipements,
- Construire de nouveaux ouvrages.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 8 – ACQUISITION PROPRIETE DE L'INDIVISION SOTTET - PARCELLE SECTION BB N° 378 - RUE AMPERE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BB n° 378, d'une superficie de 93 m² et située rue Ampère, appartenant à l'indivision SOTTET (Mme Danielle SOTTET, M. Jean-Yves SOTTET et M. William SOTTET), pour un montant de 930 €, soit 10 € le m².

Les frais de démolition d'une partie du mur existant et de son renfort seront à la charge de la commune.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés *****

QUESTION N° 9 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. SETRUK ROGER - PARCELLE SECTION BX N° 156 - RUE DE LA FONTAINE DU TRONC

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BX n° 156, d'une superficie de 963 m² et située rue de la Fontaine du Tronc, appartenant à M. Roger SETRUK, au prix de 53 000 € (cinquante-trois mille euros), frais d'agence inclus.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Un acompte d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) sera versé à la signature du compromis.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés *****

QUESTION N° 10 – PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - MODIFICATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui a pour objectif de reprendre l'O.A.P. relative à la Z.A.C. PAN EURO PARC et d'affiner les dispositions réglementaires de la zone UZ,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire de mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette procédure,
- de donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- de solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO
Abstention(s) : M. MALAPERT
